

ID: 031-200072635-20190606-060619D418-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES

Séance du 6 Juin 2019 à la Communauté de Communes à Marignac

L'an deux mille dix-neuf et le 6 Juin à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain CASTEL,

Personnes présentes : 49

ARINO Monique / BERRE Dominique / BONNET Philippe / CASTEL Alain / CASTELL José / CASTEX Marie-Thérèse / CHÈZE Jean-Bertrand / COLLA Serge / COMET Jean-Pierre / COUDIN Léon / DASPET Laurette / DORE Jean-Pierre / DUMAIL Bernard / FABARON Daniel / FILLASTRE André / GERDESSUS Marie-France / GONZALES Jean-Pierre / GROS Joël / HAHNSCHUTZ André / HORMIERE Charles / PRINCE Bernard / LADEVEZE Michel / LADRIX Jean-Paul / LAGACHERIE Lucienne / CROUZET Marie / LARQUE Alain / LARQUE Serge / LASALA Jean-Pierre / LORENZI Jean-Jacques / PELEGRY Jean / MARY Serge / MELAZZINI André / ARROYO Pierre / MINEC Hervé / MORA Bernard / MORETTO Joseph / PALLAS André / PLANAS Yves / PUENTE Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Luc / SALVATICO Jean-Paul / SANGAY André / SARRAUTE Daniel / SICART Jean / PEYRE Jean / STRADERE Michelle / ESTRADE Joël

Personnes absentes ou excusées : 48

ABADIA Jean-François / ADOUE Fabienne / AYRAL Annie / AZAM Audrey / BARRAU Bertrand / BEUVELOT Pascal / BORDES Jean-Claude / CAU Marcel / CAU Michèle / CHAPOT Denis / CLASTOT Jean-Claude / COMET Sylvain / DARDÉ Jean-Paul / DEJUAN Francis / DENARD Jean-Paul / ECHEVARNE Anne-Marie / ELIE Patrick / EMPORTES Christian / ENCAUSSE Patrick / ESCAZAUX Hélène / FERRÉ Louis / FORMENT-VINGADASSALOM Christine / GARCIA Clément / GILLES Patrick / GOUZY José / GUAUS Bernard / JAMME Henri / JAUSSELY Pierre / JOURDANA Didier / LADEVEZE Alain / LAPEBIE Brigitte / LUPIAC Claude / MENGARDUQUE Jean / OUSTALET Jean-Pierre / PANATIER-CASES Danielle / PORTES Gilbert / PRAT Philippe / REBUFFO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Louis / RICHARD Etienne / RIVAL Patrice / SAINT-MARTIN Joseph / SAINT-MARTIN Yvon / SAPORTE Gérard / SAULNERON Patrick / TALAZAC François / THOMAS Christophe / VERDIER Jean

Procurations: 5

AYRAL Annie a donné procuration à PLANAS Yves ECHEVARNE Anne-Marie a donné procuration à LARQUE Serge LADEVEZE Alain a donné procuration à GROS Joël PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André VERDIER Jean a donné procuration à PUIGDELLOSAS Claude

Vote: Pour: 54 Contre: 0 Abstention: 0

Objet : Rénovation intérieure de l'OTI – Site de Luchon et dépôt de dossiers de demande de subvention

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté :

L'Office de tourisme intercommunal est classé en 1^{re} catégorie et marqué Qualité Tourisme. Une reconduction de cette 1^{ère} Catégorie est une exigence pour le classement « Grands Sites Occitanie » et pour le classement en station classée.

Envoyé en préfecture le 07/06/2019

Reçu en préfecture le 07/06/2019

Affiché le



ID: 031-200072635-20190606-060619D418-DE

Les locaux de l'Office de Tourisme situés sur le site de Luchon sont idéalement situés sur les flux touristiques. Leur vétusté est avérée et plusieurs études se sont portées depuis 2004 sur leur rénovation.

Les locaux appartiennent à la commune de Bagnères de Luchon et sont en partie occupés par le Musée Municipal.

Le rez-de-chaussée est mis à disposition de la Communauté de Communes pour exercer sa compétence en matière de gestion d'office de tourisme.

Afin de mener à bien ce projet et dans un souci d'efficience, il conviendra d'informer la mairie de Luchon des travaux et d'engager un travail technique pour revoir la convention de mise à disposition des locaux en question.

Le groupe de travail dédié aux locaux a été réuni le 19/12/2018 et le 06/03/2019, à l'unanimité, le groupe de travail s'est prononcé favorablement à l'engagement des travaux sur la partie accueil (aile droite du bâtiment) du site de Luchon.

Il est rappelé que la Présidente et la Direction de l'Office de Tourisme ont été conviées à chacune des réunions de travail.

Cette collaboration est indispensable au bon déroulement des travaux. Le cahier des charges de la maitrise d'œuvre intègre l'agencement intérieur et sera transmis pour information et avis au préalable à l'office de tourisme. Il faut noter que l'office de tourisme prendra à sa charge la partie interprétation et mobilier.

Au vu de la nécessité de disposer d'un lieu d'accueil qualitatif, afin d'accueillir au mieux les touristes sur notre territoire et de permettre aux salariés de travailler dans de meilleures conditions, le Président propose :

- De lancer une consultation pour une maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation sur la partie accueil de l'office de tourisme et plus largement sur l'aile droite du bâtiment
- D'engager les travaux nécessaires sur cette aile afin de maintenir le classement 1^{ere} CAT et dans l'objectif d'obtenir le label Tourisme et Handicap et de respecter les critères qualitatifs attendus en matière d'accueil et de conditions de travail



ID: 031-200072635-20190606-060619D418-DE

Monsieur le Président rappelle le budget qui a été voté pour ce projet et soumet le plan de financement au conseil communautaire afin d'être autorisé à déposer des demandes de subventions selon le tableau ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maitrise d'oeuvre	10 000	REGION 35%	38 500
Frais annexes – Etudes préalables - Maitrise d'œuvre	100 000	DEPARTEMENT 25%	27 500
		Autofinancement 40%	44 000
TOTAL	110 000	TOTAL	110 000

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide :

- D'autoriser le Président à lancer une maitrise d'œuvre et d'engager les travaux nécessaires au maintien du classement en 1^{ere} CAT sur l'aile droite du bâtiment dans l'objectif d'obtenir le label Tourisme et Handicap et de respecter les critères qualitatifs attendus en matière d'accueil et de conditions de travail
- Décide de déposer des demandes de subvention conformément au plan de financement ci-dessus.
- Donne pouvoir à Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs la présente demande d'aide.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président, Alain CASTEL

Acte rendu exécutoire après le dépôt En sous-préfecture de Saint-Gaudens du Et publication ou notification du